



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

4^e séance du mardi 28 septembre 2021

Présidence de M. Nicola Di Giulio, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de M. Samuel de Vargas et consorts : « *La Grenette : Quel avenir pour un lieu exemplaire en termes de mixité sociale, générationnelle et d'intégration ?* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellateur, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité veille à ce que la reprise des lieux du futur café-bar à la suite des rénovations de l'immeuble situé à la Place de la Riponne 10 conserve son esprit accessible et convivial ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi 28 septembre deux mille vingt et un.

Le président



La secrétaire adjointe